

Cette promotion ne s'applique qu'aux personnes qui demandent spécifiquement et directement une nouvelle carte (de crédit) principale Cornercard Classic1 Visa/Mastercard entre le 8 septembre et le 7 décembre 2025. Valable exclusivement pour les nouveaux clients et les nouvelles clientes Cornercard, à savoir: (i) les personnes qui, à la date de début de cette promotion, n'ont jamais été titulaires d'une carte de paiement Cornercard (carte de crédit, carte prépayée, etc.) ou (ii) les personnes qui, à la date de début de cette promotion, ne sont pas titulaires d'une carte de paiement Cornercard, mais l'ont été précédemment, à condition que la dernière carte de paiement ait été résiliée six mois avant la date de début de cette promotion, à savoir avant le 8 mars 2025.

Les personnes qui remplissent les conditions susmentionnées pour participer à la promotion peuvent bénéficier des avantages suivants:

- a) La première année, aucune cotisation annuelle ne sera prélevée pour la nouvelle carte de crédit principale Cornercard Classic Visa/Mastercard. À partir de la deuxième année, une cotisation annuelle de CHF 100 sera prélevée.
- b) Un versement de CHF 50 sera effectué sur la nouvelle carte de crédit Cornercard Classic Visa/Mastercard avant le 30 avril 2026, à condition que la première transaction soit réalisée avant le 1er mars 2026. Le paiement ne peut pas être effectué en espèces et/ou sous une autre forme.
- c) Avec votre nouvelle carte de crédit principale Cornercard Classic, vous bénéficiez d'un double cashback (soit 1% au lieu des 0,5% habituels²) jusqu'à un maximum de CHF 100 pour chaque achat effectué en Suisse et à l'étranger du 8 septembre au 1er mars 2026.

Les éventuelles cartes additionnelles (ainsi que les transactions effectuées avec ces cartes) sont exclues de la promotion. Le montant du cashback supplémentaire accumulé pendant la durée de la promotion sera crédité avant le 30 avril 2026, sous réserve que toutes les conditions, y compris celles du programme Cornercard Cashback, soient remplies (par exemple, le montant du cashback accumulé doit atteindre au moins CHF 25). Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres promotions cashback en cours et n'est valable que pour les transactions autorisées de cashback (plus d'informations sur le cashback Cornercard sont disponibles sur le site cornercard.ch/cashback).

Le cashback ne peut pas être échangé en espèces et/ou sous une autre forme. Si la relation relative à la carte de paiement sur laquelle le cashback a été comptabilisé est résiliée avant le versement du cashback (quelle que soit la personne ayant effectué la résiliation), la participation à la promotion sera automatiquement résiliée et le montant accumulé du cashback sera perdu. Le montant cumulé du cashback ne sera pas crédité et ne pourra pas non plus être échangé et/ou transféré de quelque manière que ce soit: l'annulation aura lieu immédiatement, sans aucune compensation et/ou droit de quelque nature que ce soit, ni pour le titulaire de la carte ni pour les tiers. Par exemple, le montant du cashback ne peut même pas être crédité sur une autre relation relative au titulaire de la carte.

Cornercard se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les dispositions des présentes conditions et/ou de la promotion en général et de mettre fin définitivement à la promotion sans en indiquer les raisons. Toute modification/cessation de la promotion sera, dans la mesure du possible, communiquée de manière appropriée à la personne titulaire de la carte.

La participation à cette promotion du cashback relève de la responsabilité du titulaire de la carte. Cornercard décline toute responsabilité en cas de dommages, directs ou indirects, pouvant être subis par la ou le titulaire de la carte à la suite de sa participation à la promotion.

Cornercard n'est pas responsable de l'exactitude absolue des informations, annonces, descriptions, etc. liées à la promotion. Cela concerne notamment les informations fournies par le biais de liens («informations liées»). En cas de doute, la ou le titulaire de la carte est invité à contacter Cornercard pour obtenir de plus amples informations.

S'agissant de la législation applicable et du for juridique, référence est faite à la relation contractuelle entre Cornercard et la ou le titulaire de la carte ou aux stipulations des Conditions Générales applicables.

Pour le reste, les CG du programme Cornercard Cashback (cornercard.ch/cashback) s'appliquent.

¹ Valable uniquement pour les cartes avec un pack de prestations complet (les cartes Charge et les cartes prépayées Fallback sont exclues) et à condition que la carte de crédit soit réellement émise par la suite. L'émission de la carte de crédit Cornercard (Classic Visa/Mastercard) nécessite entre autres un examen de la solvabilité de la personne demandeuse conformément aux dispositions légales en vigueur (en particulier la loi fédérale sur le crédit à la consommation, LCC) auxquelles elle est notamment assujettie. Cornèr Banque SA peut également refuser d'ouvrir la relation de carte sans en indiquer les motifs. Dans ce cas également, il n'existe aucun droit pour la personne demandeuse de la carte.

² Le cashback standard, qui s'élève à 0,5%, continue à s'appliquer, conformément aux [conditions du service de cashback](#), y compris aux cartes de type Charge (c'est-à-dire aux cartes avec des facilités de remboursement différé, dont le montant débité ne peut être remboursé en plusieurs fois), ainsi qu'aux cartes de crédit Fallback, à l'exclusion des cartes prépayées Fallback.